

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :

CETTE FICHE EST PROVISOIRE

en attendant la publication de la nouvelle grille RGE pour identifier les non-conformités



FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUFFE EAU GAZ - APPAREIL B

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

-  Conforme
-  Non conforme/ Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

	  		  
Installation du chauffe-eau			
1. Dimensionnement du chauffe-eau gaz instantané pour des conditions d'utilisations données et de besoins ECS supposés (nombre de personnes ou taille de logement) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	8. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2. Chauffe-eau installé le plus près possible des points d'utilisation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	9. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3. Le chauffe-eau de type B est installé hors salle de bains ou salle de douches ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	10. Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air neuf ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4. Un adoucisseur est prévu si installation dans une région où l'eau est très calcaire ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	11. En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière) : vérification de la conformité de la sortie d'air ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	12. Absence de hotte motorisée sur air extérieur ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6. Conception du conduit de raccordement conforme ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	13. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
7. Si réutilisation du conduit de fumée existant : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide	
		14. Tracé et dimensionnement du réseau conformes ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		15. Le volume d'eau entre la sortie de chauffe-eau et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieur à 3 litres ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

	  		  
Installation du chauffe-eau			
16. Chauffe-eau gaz installé à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	17. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), ou possibilité de le supprimer le cas échéant ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
... suite page suivante			

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

18. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?

20. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ?

Mise en oeuvre de la partie gaz

19. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

21. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

22. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation du chauffe-eau

23. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

31. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA (clapet de non retour avec une vanne en amont) au niveau de l'arrivée d'eau de ville ?

24. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

32. Présence d'un filtre à eau sur l'arrivée d'eau froide ?

25. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ?

33. Présence d'un groupe de sécurité à moins de 3 m de l'appareil (à l'exception des chauffe-eau à écoulement libre) et aucun organe ou piquage entre le groupe de sécurité et l'appareil ?

26. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable) ?

34. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

27. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

35. **Si canalisations métalliques** : présence d'un raccord isolant diélectrique sur l'arrivée d'eau froide et la sortie eau chaude ?

28. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

36. **Lorsque les dispositifs de sécurité peuvent atteindre les 80°C et en présence de matériaux de synthèse** : présence d'une canalisation cuivre d'une longueur minimale de 50 cm entre la sortie d'eau chaude et le matériau de synthèse ?

29. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

37. **Si chauffe-eau avec un dispositif de contrôle externe** : présence et réglages de celui-ci en fonction des paramètres définis (programmation du nombre de douches,...) ?

30. Présence d'une liaison équipotentielle ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre de la fumisterie

38. Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ?

39. Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ?

40. Absence d'étranglement ?

41. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ?

42. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'exécède pas 180° ?

43. Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ?

44. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ?

45. Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable : il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieure à 160°C) afin d'éviter tout déboitement accidentel ?

46. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'exécède pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées ?
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées ?

47. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

48. Dans le cas d'une réhabilitation par tubage : la mise en oeuvre du tubage est conforme ?

49. Dans le cas d'une réhabilitation par tubage : le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm² en haut et 20 cm² en bas ?

50. Dans le cas d'une réhabilitation par tubage et en présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.) : la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

51. Le dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA est :
- installé dans un lieu aéré et non inondable ?
- accessible ?
- protégé contre le gel ?

52. Si pression supérieure à 4 bar : présence d'un réducteur de pression à l'entrée du réseau d'eau froide ?

53. Présence d'un dispositif de coupure (vanne d'arrêt) sur le réseau d'eau froide ?

54. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ?

55. Dans les locaux non chauffés, le réseau d'ECS est calorifugé ?

56. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?

Mise en oeuvre de la partie gaz

57. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

58. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

59. Conduite d'alimentation des appareils en :
- métal ?
- bon état ?
- non bridée ?

Mise en oeuvre de la partie électrique

60. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

61. Présence d'une protection contre les surintensités ?

62. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

63. Le circuit électrique est identifié ?

Mise en oeuvre d'un adoucisseur

64. Respect des règles de mise en oeuvre de l'adoucisseur ?

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ETAPE 4  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation du chauffe-eau

65. Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?

66. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?

67. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?

68. Mise en route conforme du chauffe-eau gaz ?

69. Mesure du tirage et des caractéristiques des fumées du chauffe-eau (température,...) ?

70. Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ?

71. Réglage de la consigne entre 55 et 60°C ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

72. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

73. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux hydrauliques réalisés ?

Mise en oeuvre d'un adoucisseur

74. Vérifications du bon fonctionnement de l'adoucisseur et de ses réglages ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 5  RÉCEPTION

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <p>75. Remise des documents suivants (Passeport technique) :</p> <ul style="list-style-type: none">- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française,- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ),- la facture de la chaudière installée,- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion sont visibles (sur le conduit de fumée ou à proximité) ? <p>76. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?</p> | <p>✓ ✗ ∅</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | <p>77. Remise du rapport de mise en service ?</p> <p>78. Le client est informé des précautions d'utilisation du chauffe-eau (prise en main) ?</p> <p>79. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?</p> <p>80. Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?</p> <p>81. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien de l'installation ?</p> | <p>✓ ✗ ∅</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> |
|---|--|--|--|

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

.....

.....